



«La recette secrète d'Umami» Règlement du jeu rallye été 2022.

Article 1 : Organisation

Troyes La Champagne Tourisme (nommé TLCT), immatriculé sous le numéro de Siret n° 200 049 039 00015 ayant son siège social au 16 rue Aristide Briand à Troyes (10 000) organise un jeu rallye gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « **La recette secrète d'Umami** ».

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu de piste GRATUIT est ouvert **du 1^{er} juillet au 31 août 2022** à toutes les personnes majeures au sens de la législation française, sous réserve des personnes exclues visées à l'article 3-4 du présent règlement.

Article 3 : Modalité de participation

3-1/ Pour participer, il suffit de :

- Participer au rallye urbain, dont le bulletin de participation est à récupérer à TLCT ou chez les 17 restaurants partenaires du jeu.
- Retrouver le nom de la recette mystère grâce aux lettres dévoilées à chacune des 17 étapes sur l'application du jeu + retrouver qui est le-la chef-fe Umami grâce aux indices cachés sur les vitrines ou les menus extérieurs des établissements.
- Fournir impérativement ses coordonnées (nom, prénom, téléphone et email) sur le bulletin à disposition afin que les candidats lauréats puissent être contactés.
- Déposer le bulletin dans l'urne située à Troyes La Champagne Tourisme avant le 31 août, 18h30.

3-2/ Résumé du jeu concours :

Ce rallye urbain pour les adultes consiste à trouver la recette secrète d'Umami ainsi que le-la chef-fe mystère.

Pour ce faire, les participants devront se rendre devant les 17 restaurants partenaires dans l'ordre indiqué sur l'application web dédiée exclusivement au jeu et disponible sur le site de TLCT www.troyeslachampagne.com et répondre aux questions qui leur seront posées sur les produits du terroir. A chaque bonne réponse une lettre leur sera dévoilée. Les participants devront la reporter dans la case correspondante sur leur bulletin-jeu afin de retrouver, en fin de parcours, le nom de la recette secrète.

En parallèle, les participants devront récupérer les indices affichés sur les vitrines/menus extérieurs qui leur permettront de retrouver, par élimination, qui est Umami parmi les personnages proposés sur le bulletin-jeu.

Une fois le nom de la recette secrète et le-la chef-fe mystère trouvés, le participant doit noter ses coordonnées sur le bulletin de participation et le déposer dans l'urne dédiée à TLCT.

3-3/ Déroulement du jeu rallye :

- Distribution des bulletins à partir du 1^{er} juillet 2022 à TCLT et chez les 17 restaurateurs partenaires
- Participation du 1^{er} juillet, 9h30 au 31 août 2022, 18h30.
- Tirage au sort du gagnant le lundi 5 septembre
- Lot à retirer à TLCT ou chez les restaurateurs partenaires (en fonction du lot remporté, les gagnants seront prévenus du lieu et de la durée de validité de leur lot).

3-4/ Exclusion de la participation :

Sont exclues :

- Toutes les personnes employées par TCLT
- Toutes personnes ne répondant pas aux exigences de l'article 2
- Toutes inscriptions incomplètes, illisibles ou sous autre forme que celle prévue
- Tous les bulletins ne comportant pas les 2 bonnes réponses (nom de la recette mystère **et** qui est Umami)
- Attention : un seul lot par personne (le 1^{er} coupon tiré au sort sera retenu).

3-5/ Comportement abusif

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturaison du principe même du jeu rallye (méthode frauduleuse, combines, manœuvres...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

Article 4 : Tirage au sort et dotations :

4-1/ Heure limite de dépôts des bulletins :

Les bulletins pourront être déposés pendant les horaires d'ouverture de TLCT, à partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août 2022, 18h30.

4-2/ Vérification de la régularité des candidatures :

Les membres du jury vérifieront que l'ensemble des bulletins-réponses déposés dans l'urne respectent les dispositions de l'article 3 du présent règlement. A défaut, les bulletins seront considérés comme nuls.

4-3/ Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le **lundi 5 septembre 2022** parmi les bonnes réponses déposées quotidiennement dans l'urne par :

- **Nicolas Villiers**, directeur de TCLT (dépouillement et tirage au sort)
- et/ou **Apollonia Gontero**, chargée de communication, événementiel et éditions (dépouillement et tirage au sort)
- et/ou **Alain Ribert**, responsable groupes (dépouillement et tirage au sort)
- et/ou un membre de l'équipe de TCLT (tirage au sort)

Le tirage au sort sera filmé et transmis sur demande.

4-4/ Sélection du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort parmi la totalité des bulletins valides.

Le candidat gagnant sera informé par TCLT de son gain par e-mail et/ou par téléphone.

Article 5 : Lots et partenaires

	Etablissements	Lots offerts	Valeur	Commentaires
1	Pierre & Clément	Carte cadeau 2 repas	100 €	Valable pour 2pers.
2	Le Valentino	2 menus carte	84 €	1 formule = 42€
3	Chez Daniel's	2 menus saveurs	68 €	Uniquement la semaine
4	Le Rocher	2 Menus Rocher	63 €	
5	L'Annexe & Tout Simplement	1 repas pour 2 pers.	50 €	Carte cadeau
6	Bistrot de l'Hôtel de Ville	1 repas pour 2 pers.	50 €	Uniquement la semaine
7	Le Damier	Bon cadeau pour 2 repas	50 €	
8	La Taverne	2 formules Taverne	50 €	1 formule = 25€
9	Le Jardin	Menu du jour pour 2 pers.	48 €	Uniquement le midi
10	Le Bistroquet	2 menus « sur scène »	46 €	
11	Chez Félix	2 menus du midi TRIO	44 €	Valable uniquement le midi pour 2pers.
12	Maxime	1 plat au choix et 1 crêpe dessert	40 €	Plats parmi : Burgers, galettes et salades
13	Le Tablier	Carte cadeau	40 €	Valable pour 2 pers.
14	L'illustré	2 suggestions du jour + 2 cafés	33 €	Uniquement le midi
15	Le Grill Saint Jean	1 repas pour 2 pers.	30 €	Uniquement le midi
16	Tante reine	1 thé + 1 gâteau maison pour 2	22 €	
17	La SoupPrèf Errante	1 entrée, 1 plat, 1 dessert	28 €	lot valable pour 1 pers.
18	La SoupPrèf Errante	1 entrée, 1 plat, 1 dessert	28 €	lot valable pour 1 pers.

Tirage au sort le **lundi 5 septembre 2022**.

En fonction du lot remporté, le mode de retrait (à TLCT ou chez le restaurateur partenaire), les modalités et la durée de validité du lot seront communiqués à chaque gagnant. Les lots seront remis sur présentation de la carte d'identité du gagnant. Passé le délai de validité du lot, le gagnant sera disqualifié et le lot perdu. Aucun envoi ni compensation ne seront effectués.

Le lot remis au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation sur sa nature ou sa valeur, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Toutefois, en cas de force majeure, TCLT se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par 1 lot de valeur équivalente.

Le gagnant renonce à réclamer à TCLT tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 6 : Dépôt légal

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante Troyes La Champagne Tourisme 16 rue Aristide Briand 10 000 Troyes.

Le règlement complet peut également être consulté en ligne sur le site de TCLT www.troyeslachampagne.com.

Article 7 : Droit d'accès, de rectification et d'opposition

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à TCLT.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu rallye implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de l'organisateur du jeu.

Article 9 : Faculté de modification / suppression du jeu

L'organisateur se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu rallye, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

TCLT pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Le jeu rallye peut être annulé en cas de force majeure.

Article 10 : Loi applicable

Le présent concours est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis au tribunal ayant droit, auquel la compétence exclusive est attribuée.

Article 11 : Traitement des données à caractère personnel

Troyes La Champagne Tourisme situé 16 rue Aristide Briand, 10000 Troyes prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

13.1. Catégories de données

- Identité : Nom, Prénom, Téléphone et/ou Mail

13.2. Destinataires des données

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du jeu sont à destination des agents de Troyes La Champagne Tourisme gérant le jeu concours ainsi que des restaurateurs partenaires.

13.3. Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de 3 ans.

13.4. Droits des participants

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, les participants peuvent contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

Contactez notre DPO par voie électronique : dpo@cdg10.fr

Contactez notre DPO par voie postale :

DPO CDG10

Parc du Grand Troyes

2 Rond-point Winston Churchill

10300 Sainte-Savine

Si un participant estime, après nous avoir contactés, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation à la Cnil.